



# DOSSIER DE PRESSE

Lancement du



de la Ville de Cachan

[budgetparticipatif.ville-cachan.fr](http://budgetparticipatif.ville-cachan.fr)

–ville-cachan.fr–



# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## CACHAN LANCE SON SECOND BUDGET PARTICIPATIF !

135 projets déposés, 34 projets soumis au vote, 891 votants, 9 projets réalisés dont l'installation de composteurs partagés, le permis de végétaliser ou encore l'installation de nouveaux équipements sur le parcours sportif, une enveloppe de 100 000€... voici les chiffres du premier budget participatif permettant de tirer un bilan plus que positif de la proposition de la Ville faite aux habitant.e.s de participer à la construction de la ville selon leurs idées.

Fort de cette expérience, la Ville lance son deuxième budget participatif le 12 septembre prochain avec une enveloppe budgétaire s'élevant cette année à 150 000€.

**Budget participatif 2020 : des projets ville et de quartier avec une enveloppe revue à la hausse**  
Comme lors de la première édition, les habitant.e.s auront un mois pour proposer leur(s) projet(s) du 12 septembre au 12 octobre sur la plateforme en ligne [budgetparticipatif.ville-cachan.fr](http://budgetparticipatif.ville-cachan.fr) ou en remplissant un formulaire papier dans l'une des urnes disponibles dans plusieurs équipement de la Ville.

L'enveloppe allouée au budget participatif est de 150 000€ dont 75 000€ seront dédiés aux projets à l'échelle de l'ensemble de la ville, complétés par une enveloppe de 15 000€ par quartier afin de réaliser des projets au sein de chaque quartier. La répartition entre ville et quartiers a pour but d'éviter la concentration des réalisations dans un seul secteur et faire ainsi bénéficier tous les habitant.e.s de tous les quartiers des réalisations du budget participatif.

### Les ingrédients d'un bon projet

Plusieurs critères sont à prendre en compte pour qu'un projet soit recevable : les dépenses doivent relever du budget d'investissement, c'est-à-dire qu'elles doivent être pérennes et ne pas demander d'autres dépenses au quotidien, le projet doit répondre à un intérêt général et correspondre aux compétences de la Ville.

Une question ? Un doute ? L'équipe de la participation citoyenne de la Ville organise des Cafés BP pour répondre aux questions des habitant.e.s et les aider à formuler leurs projets.

Tous les thèmes sont possibles : environnement, cadre de vie, solidarité, sport, jeunesse, éducation, lien social, culture, les sujets sont nombreux !

### Qui peut participer ?

L'objectif de la Municipalité est de permettre à tous les Cachanais.e.s de se saisir de ce formidable outil démocratique qu'est le budget participatif. Aussi, tous les habitant.e.s, quelle que soit leur nationalité, âgés de plus de 10 ans peuvent participer et proposer un ou plusieurs projets qui peuvent être portés par une personne seule ou un collectif.

**DÉPÔT DES PROJETS : 12 SEPTEMBRE – 12 OCTOBRE 2020**

# LE BUDGET DE LA VILLE

## 150 000 € POUR RÉALISER LES PROJETS

L'enveloppe du budget participatif 2020 a été augmentée passant de 100 000 € à 150 000 €. Les projets doivent correspondre à des dépenses d'investissement et donc pérennes sans demander à ce que des frais de fonctionnement se greffent à leur mise en œuvre.

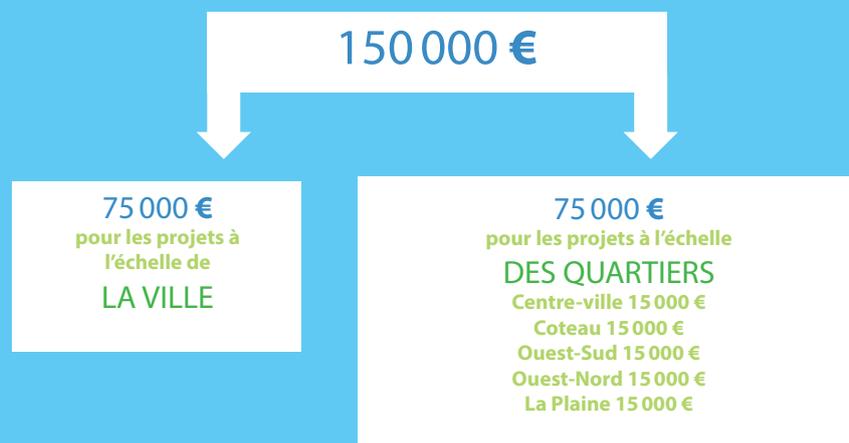
Quelques exemples :

Il est possible d'installer un parking pour les deux roues, de créer une fresque dans un espace public ou d'installer des fontaines à eau potable dans différents lieux. Par contre, il n'est pas possible d'organiser une fête car cela ne correspond pas à investissement mais à un temps éphémère qui demande des frais de fonctionnement.



## UNE RÉPARTITION PROJETS VILLE/QUARTIERS

Un projet peut être proposé à l'échelle de toute la ville ou au niveau d'un quartier. L'enveloppe globale a été segmentée afin d'éviter le regroupement des réalisations sur un secteur et ainsi permettre que des réalisations voient le jour dans chaque quartier de la ville.



# LE CALENDRIER

## PHASE 1 Dépôt des projets

12 septembre >  
12 octobre 2020



Dès le 12 septembre, les Cachanais déposent leurs projets : de façon dématérialisée sur la plateforme [budgetparticipatif.ville-cachan.fr](http://budgetparticipatif.ville-cachan.fr) ou en version papier dans les urnes prévues à cet effet : à l'Hôtel de Ville, dans les bibliothèques, au complexe Léo Lagrange ou dans les centres socioculturels.

Les projets ont été collectés. Les porteurs de projets recevables viendront ensuite présenter leur projet aux élus, au comité citoyen et aux services municipaux.

Ces derniers examineront enfin la faisabilité technique, juridique et financière des projets proposés.



## PHASE 2 Étude de recevabilité et faisabilité des projets Ateliers de co-construction avec les citoyens

13 octobre 2020 > 28 février 2021

## PHASE 3 Vote

1<sup>er</sup> mars > 1<sup>er</sup> avril 2021



Les projets seront soumis au vote des Cachanais pendant un mois. Il sera possible de voter via la plateforme en ligne ou dans les urnes réparties dans la ville. Chaque citoyen disposera de cinq jetons à répartir sur ses projets préférés.

Les projets lauréats sont ceux qui recueillent le plus de jetons, dans la limite de l'enveloppe maximale cumulée de 150 000 € dédiée au budget participatif.

Le(s) projet(s) ayant recueilli le plus de suffrages et arrivant en tête dans son quartier est lauréat.



## PHASE 4 Annonce des résultats

avril 2021

## PHASE 5 Lancement des réalisations

À partir d'avril 2021



La Ville lance les travaux de réalisation des projets décidés par les Cachanais.

L'avancée des travaux peut être suivie sur le site de la Ville : [ville-cachan.fr](http://ville-cachan.fr) ; la newsletter ; les réseaux sociaux ; le magazine municipal, et sur la plateforme du budget participatif.